

PAKISTAN

République islamique du Pakistan

Population: 157,9 millions (dont 71,8 millions de moins de 18 ans)

Forces armées gouvernementales: 619,000

Age du recrutement obligatoire: pas de conscription

Age du recrutement volontaire: 17 ans

Majorité électorale: 18 ans¹

Protocole facultatif: signé le 26 septembre 2001

Autres traités ratifiés (voir glossaire):

CNUDE, OIT 138, OIT 182

L'âge minimum pour le recrutement volontaire était fixé à 17 ans, bien que les exigences en matière de formation étaient telles que les personnes âgées de moins de 18 ans ne participaient pas au service actif. Dans un contexte de violences et d'instabilité ininterrompues, des groupes armés, en particulier ceux responsables d'attentats-suicide en Afghanistan, ont continué à recruter et utiliser des enfants.

Contexte

Des appels de plus en plus nombreux ont été lancés en faveur de la restauration de la démocratie et de l'état de droit et pour le retrait des militaires de la vie politique, en particulier après la tentative avortée du Président Musharraf de démettre de ses fonctions le président de la Cour suprême en mars 2007. Le gouvernement a continué à dépendre du soutien politique des partis politiques islamistes².

Les violences et l'instabilité se sont intensifiées dans les *Federally Administered Tribal Areas* (FATA, Zones tribales sous administration fédérale), ainsi que dans la province du Baloutchistan et le Gilgit-Baltistan. Par ailleurs, certaines régions du Sindh, du Pendjab et de la province de la Frontière du Nord-Ouest (NWFP) ont continué à être en proie à des violences³. Dans certaines zones tribales - en particulier dans le Nord et le Sud Waziristan - le gouvernement a conclu des accords de « paix » avec des rebelles pro-Talibans. Cela a octroyé à ces derniers un territoire sanctuarisé et leur a permis de mettre en place des structures quasi-gouvernementales, de lever des impôts, d'imposer leur « code pénal » et d'exercer des fonctions quasi-judiciaires⁴.

Des groupes armés revendiquant la sécession dans certaines parties du Jammu-et-Cachemire, qui s'étendent sur les territoires de l'Inde et du Pakistan, ont continué à opérer dans la partie du Cachemire administrée par le Pakistan (connue sous le nom d'Azad Cachemire), bien que leurs actions aient été menées de manière moins visible et en moins grand nombre⁵.

Le gouvernement a pris un certain nombre de mesures pour faire face au radicalisme religieux, en particulier après des attaques à la bombe menées au Royaume-Uni en juillet 2005 par des individus qui avaient passé un certain temps dans des *madrassas* (écoles coraniques religieuses) au Pakistan. Des centaines de membres de groupes religieux et d'étudiants d'écoles religieuses ont été arrêtés. Le gouvernement a annoncé que tous les étudiants étrangers inscrits dans des écoles religieuses seraient expulsés et que ces écoles devaient être officiellement enregistrées. Cependant, suite à des manifestations de groupes religieux, ces mesures n'ont pas été pleinement

appliquées⁶. En juillet 2007, les forces gouvernementales ont pris d'assaut la Lal Masjid (Mosquée Rouge), une immense *madrassa* située à Islamabad qui avait été investie par des militants cherchant à imposer la Charia dans la ville⁷.

Gouvernement

Législation nationale et pratiques relatives au recrutement

La loi de 1952 relative à l'armée pakistanaise autorisait l'introduction du service militaire obligatoire en cas d'état d'urgence, mais cette disposition n'a jamais été appliquée. Aux termes de l'article 39 de la Constitution de 1973, « *l'État permet aux citoyens venant de toutes les régions du Pakistan de faire partie des forces armées pakistanaïses* ». L'Ordonnance de 1970 relative au service national stipulait que les officiers et les *jawans* (soldats) pouvaient être recrutés entre 17 et 23 ans, et qu'ils devaient avoir suivi des cours d'instruction militaire pendant au moins une année avant d'accéder au service actif⁸.

Les candidats au grade d'officier dans l'armée pakistanaise pouvaient s' enrôler à partir de l'âge de 17 ans. Les élèves officiers bénéficiaient d'une formation de deux ans à l'Académie militaire du Pakistan située à Abbotabad, alors que les simples soldats suivaient une formation d'environ un an. Selon les informations relatives au recrutement, les autorités pourraient abaisser l'âge minimum du recrutement de trois à six mois pour certains « *cas particulièrement méritants* »⁹. On ne disposait d'aucune information sur la présence d'enfants âgés de moins de 18 ans servant dans les rangs des forces armées gouvernementales.

Formations et écoles militaires

Plusieurs écoles d'élèves-officiers admettaient des enfants à partir de l'âge de dix ans, mais les élèves pouvaient décider de rejoindre ou non les rangs de l'armée après avoir terminé leurs études. La majorité des diplômés du Collège militaire, Jhelum, un pensionnat géré par l'Armée pakistanaise - qui offrait un cursus allant de l'école primaire au lycée et accueillait environ 500 élèves officiers - s'inscrivaient à l'Académie militaire du Pakistan¹⁰. Des informations ont indiqué que le Collège militaire et les écoles d'élèves-officiers militaires attiraient des étudiants en raison de la haute qualité de l'éducation qui y serait offerte¹¹.

Le traitement des enfants par le système judiciaire

En décembre 2004, la Haute cour de Lahore a abrogé l'Ordonnance relative à la justice des mineurs de 2000, qui prévoyait un certain nombre de mesures de protection pour les mineurs dans le cadre des processus de justice pénale. Ce texte définissait notamment l'enfant comme étant toute personne âgée de moins de 18 ans, il mettait en place des tribunaux spéciaux pour mineurs, réglementait les arrestations, les libérations sous caution et les sursis probatoires, et prohibait la peine de mort et l'utilisation d'entraves et de menottes. La Haute cour de Lahore a jugé que cette Ordonnance privilégiait de manière excessive les mineurs et a estimé qu'il fallait maintenir la peine de mort pour les mineurs à des fins de dissuasion. Bien que l'Ordonnance ait été provisoirement rétablie, dans l'attente d'un appel qui n'avait pas encore été examiné au milieu de l'année 2007, cette Ordonnance n'était, d'une

manière générale, pas appliquée. Par conséquent, les mineurs ont continué à être traités comme des adultes par le système de justice pénale¹² ; ils étaient victimes d'exactions lorsqu'ils étaient placés en détention¹³, et ils ont continué à être condamnés à la peine capitale et exécutés¹⁴.

Groupes armés

Selon un grand nombre d'informations, les Talibans et d'autres groupes armés, tels que le Hizb-e-Islami et Al-Qaïda, seraient actifs dans les zones tribales du Pakistan ; ils se seraient reconstitués et réarmés, et quelques milliers de rebelles non pakistanais seraient présents dans ces zones¹⁵. Le gouvernement a continué à nier les allégations selon lesquelles lui-même ou l'*Inter-Services Intelligence* (ISI), les services de renseignements de l'armée pakistanaise, fournissaient un soutien direct aux Talibans. Selon certaines informations crédibles, cependant, au Waziristan et dans d'autres zones frontalières, des chefs talibans pakistanais et afghans fourniraient un entraînement pour mener des attentats-suicide en Afghanistan¹⁶. Un rapport de l'ONU de septembre 2007 a établi que le Pakistan restait une source importante d'assistance humaine et matérielle pour les opérations de rébellion en Afghanistan, en général, et pour les attentats-suicide, en particulier¹⁷. Des enfants figuraient parmi les personnes entraînées pour mener des attentats-suicide (voir plus bas).

Les *madrassas* ont représenté une alternative au système public d'éducation défaillant dans de nombreuses zones, pour les populations n'ayant pas les moyens de payer pour une éducation privée. Ces écoles ont également attiré des personnes désireuses de voir bénéficier leurs enfants d'une éducation religieuse. Un grand nombre de *madrassas* ne fournissaient pas une éducation adéquate, en se concentrant uniquement sur des études islamiques, et il n'existait aucune régulation ou contrôle de l'éducation fournie dans un grand nombre de *madrassas* non enregistrées. Selon certaines informations, certaines *madrassas* continuaient à faire l'apologie du radicalisme religieux et de la violence, et étaient utilisées pour fournir une formation militaire, même si les *madrassas* n'étaient pas le seul vivier de recrutement pour les rebelles, et si la plupart de ces écoles n'étaient pas impliquées dans des actions militantes¹⁸.

Selon certaines informations, après le tremblement de terre d'octobre 2005, un certain nombre de groupes armés auraient créé des écoles dans la partie du Cachemire administrée par le Pakistan et des informations ponctuelles ont indiqué qu'ils recrutaient des enfants¹⁹.

En juillet 2007, des informations ont établi qu'un garçon de 14 ans avait été renvoyé dans sa famille au Pakistan après avoir été recruté dans une *madrassa* dans le Sud-Waziristan. Il avait été entraîné et envoyé de l'autre côté de la frontière pour mener un attentat-suicide contre un gouverneur de province en Afghanistan, où il a été arrêté par les forces de sécurité, avant d'avoir pu mener l'attaque. Le garçon aurait déclaré qu'au moins deux autres élèves de sa *madrassa* avaient été endoctrinés pour mener des opérations suicide²⁰. Selon d'autres informations, dans les villes frontalières des régions tribales, des enfants âgés de 11 à 15 ans auraient été recrutés dans leurs écoles par des rebelles pro-Talibans et auraient suivi un entraînement en Afghanistan pour mener des attaques-suicide. Des jeunes garçons auraient été leurrés par des promesses d'aventure et de sacrifice, mais selon des informations ils auraient également subi un

certain degré de contrainte et les parents et les enseignants auraient craint de subir des mesures de rétorsion s'ils empêchaient les enfants de partir²¹.

Une attaque-suicide menée par un enfant a eu lieu au Pakistan. Des informations ont indiqué qu'en septembre 2007 une attaque-suicide a été menée par un enfant de 15 ou 16 ans dans la ville de Dera Ismail Khan dans la province de la Frontière du Nord-Ouest (NWFP). Cet enfant s'est donné la mort en tuant 17 autres personnes, dans le cadre d'une vague d'attentats menés par des militants pro-Talibans dans la région, suite au siège de la Lal Masjid en juillet 2007²².

Un certain nombre d'enfants faisaient partie des groupes de personnes assiégés dans la Lal Masjid. Beaucoup d'entre eux étaient des jeunes filles et des garçons inscrits dans les deux *madrassas* associées à la Lal Masjid. Selon certaines informations, les personnes qui portaient et utilisaient des armes étaient des étudiants âgés de plus de 18 ans²³.

En juillet 2007, une organisation nationale de défense des droits des enfants a exprimé sa préoccupation face au recrutement et à la formation d'enfants, et au fait qu'ils étaient entraînés et préparés au combat. En exhortant le gouvernement à ratifier le Protocole facultatif et à prendre des mesures pour protéger les enfants face au recrutement, elle a fait référence à des informations non étayées faisant état de l'implication d'enfants d'à peine 15 ans dans des violences politiques à Karachi en mai 2007, ainsi qu'à la Lal Masjid à Islamabad en juillet 2007²⁴.

Selon certaines informations non étayées, des groupes nationalistes du Baloutchistan ainsi que des chefs tribaux auraient utilisé des enfants âgés d'à peine 14 ans dans les opérations d'insurrection de basse intensité en cours au Baloutchistan²⁵.

Désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR)

Il n'existait pas de programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion pour les enfants impliqués dans le conflit armé, malgré les recommandations adressées au gouvernement du Pakistan en octobre 2003, par le Comité sur les droits de l'enfant. Celui-ci avait demandé au Pakistan de mettre en place un système global de réinsertion et de réadaptation des enfants ayant pris part aux hostilités, en collaboration avec des organisations non gouvernementales (ONG) et des organisations internationales²⁶.

Normes internationales

En juillet 2006, le Pakistan a ratifié la Convention 138 de l'OIT sur l'âge minimum.

¹ Constitution, Article 106, tel qu'amendé en 2002.

² International Crisis Group (ICG), "*Elections, democracy and stability in Pakistan*", Asia Report No.137, juillet 2007.

³ South Asia Terrorism Portal, Pakistan Assessment 2006, www.satp.org.

⁴ Amnesty International, *Rapport annuel 2007*.

⁵ Human Rights Watch (HRW), "*With friends like these... 'human rights violations in Azad Kashmir*", septembre 2006.

⁶ Amnesty International, *Rapport annuel 2006*.

⁷ Voir, par exemple, "*Police probe attack at Red Mosque*", BBC News, 28 juillet 2007, "*Court demands Red Mosque answers*", 28 août 2007.

-
- ⁸ Second rapport périodique du Pakistan au Comité des droits de l'enfant de l'ONU, Doc. ONU CRC/C/65/Add.21, 11 avril 2003.
- ⁹ Armée du Pakistan, www.joinpakarmy.gov.pk/index.php.
- ¹⁰ Collège militaire Jhelum, www.militarycollege.edu.pk.
- ¹¹ Source confidentielle.
- ¹² Amnesty International, "Pakistan: Protection of juveniles in the criminal justice system remains inadequate" (ASA 33/021/2005), octobre 2005.
- ¹³ "Tragedy of Pakistan's prison children", BBC News, 6 novembre 2006.
- ¹⁴ Amnesty International, *Rapport annuel 2007*.
- ¹⁵ ICG, *Pakistan's tribal areas: Appeasing the militants*, Asia Report No.125, 11 décembre 2006.
- ¹⁶ HRW, *The Human Cost: The Consequences of Insurgent Attacks in Afghanistan*, avril 2007.
- ¹⁷ Mission d'assistance de l'ONU en Afghanistan (MANUA), *Suicide Attacks in Afghanistan (2001–2007)*, septembre 2007.
- ¹⁸ Département d'État américain, *Country Reports on Human Rights Practices 2006*. Voir également C. Christine Fair, "Militant recruitment in Pakistan: a new look at the militancy-madrasah connection", *Asia Policy*, No. 4, juillet 2007, <http://asiapolicy.nbr.org>.
- ¹⁹ "Education vacuum poses long-term threat to children", IRIN, 5 juin 2006; ICG, *Pakistan: Political Impact of the Earthquake*, Asia Policy Briefing No. 46, 15 mars 2006.
- ²⁰ "Boy forced by Taliban to become would-be bomber is pardoned", *Guardian*, 16 juillet 2007.
- ²¹ "Recruiting Taleban 'child soldiers'", BBC News, 12 juin 2007.
- ²² "17 killed in latest Pakistan suicide attack", Agence France-Presse, 10 septembre 2007.
- ²³ Source confidentielle, août 2007.
- ²⁴ Society for the Protection of the Rights of the Child, "Ratification of Convention on Child Rights Sought", communiqué de presse, 24 juillet 2007, www.sparcpk.org.
- ²⁵ Source confidentielle, voir plus haut note 23.
- ²⁶ Comité des droits de l'enfant, Examen du second rapport périodique soumis par le Pakistan, Observations finales, Doc. ONU CRC/C/15/Add.217, 27 octobre 2003.